

46304 Automobiles légères
46305 Véhicules lourds

Mécanicien d'automobiles/Mécanicienne d'automobiles
Automechaniker/Automechanikerin
Meccanico d'automobili

Mécanicien d'automobiles/Mécanicienne d'automobiles

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

Modification du 23 avril 1999

B

Programme d'enseignement professionnel

Modification du 23 avril 1999

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2003 (Règlement)

1^{er} juillet 1999 (Programme d'enseignement)

Le texte de ce règlement et de ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

26 octobre 1999

Chancellerie fédérale